

**HOI L. KONG ET L. KINVIN WROTH, DIR, NAFTA AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT: HISTORY, EXPERIENCE AND  
PROSPECTS FOR REFORM, NEW YORK, CAMBRIDGE  
UNIVERSITY PRESS, 2015**

*Sébastien Daviault\**

Le développement durable, désormais une expression commune, fut largement répandu par le rapport Brundtland de 1987<sup>1</sup>. Ce principe de développement implique trois aspects fondamentaux, soit la protection de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique<sup>2</sup>. La présente recension porte sur un ouvrage collectif traitant de la question du développement durable au sein du régime légal de l'Accord de libre-échange nord-américain, *Canada, États-Unis, et Mexique (ALENA)*<sup>3</sup> et sur sa contrepartie environnementale, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, *Canada, États-Unis, et Mexique (ANACDE)*<sup>4</sup>. Cet ouvrage est susceptible d'intéresser un public relativement informé, notamment d'étudiants, de juristes et de politologues. Toutefois, hormis quelques chapitres dont la qualité sera soulignée dans la recension, il risque d'être d'un intérêt limité pour les experts.

Les chapitres de cet ouvrage collectif ont été préalablement publiés sous forme d'articles à la suite d'un séminaire tenu en juin 2013 dans les locaux montréalais de la Commission de coopération environnementale (CCE)<sup>5</sup>. Cette activité représente le fruit d'une collaboration académique entre Hoi L. Kong, professeur agrégé et vice-doyen à l'enseignement de la Faculté de droit de l'Université McGill et L. Kinvin Wroth, professeur et ancien président et doyen de la Faculté de droit de l'Université du Vermont. Ces derniers sont, également, les directeurs de la monographie à l'étude dans ce texte, y signant conjointement l'introduction et les remarques générales. De plus, Kong est impliqué à titre de collaborateur, ayant rédigé un chapitre.

Les autres contributions proviennent d'auteurs aux parcours variés qui, par souci de concision, sont nommés subséquentement dans le corps du texte. Des étudiants, des chercheurs, des universitaires et des praticiens provenant d'une

---

\* LL.M. en droit international et politique internationale appliquée, Université de Sherbrooke.

<sup>1</sup> Commission mondiale pour l'environnement et le développement, *Rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement : Notre avenir à tous*, Doc off AG NU, 42<sup>e</sup> sess, Doc NU A/42/427 (11 décembre 1987).

<sup>2</sup> Québec, Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, *Les principes du développement durable: un guide pour l'action*, Québec, MDDELCC, 2017, en ligne : MDDELCC <<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>>.

<sup>3</sup> *Accord de libre-échange nord-américain, Canada, États-Unis et Mexique*, 17 décembre 1992, RT Can 1994 n° 2 (entrée en vigueur : premier janvier 1994) [ALENA].

<sup>4</sup> *Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, Canada, États-Unis et Mexique*, 14 septembre 1992, 32 ILM 1480 (entrée en vigueur : 1er janvier 1994) [ANACDE].

<sup>5</sup> Commission de coopération environnementale, « Trois pays unissent leurs efforts pour protéger notre environnement commun » (juin 2013), en ligne : CCE <<http://www.ccc.org/fr>> [CCE].

multitude de milieux se relaient et proposent une pluralité de perspectives. Dans une optique de participation à un séminaire, l'hétérogénéité des points de vue semble pertinente. Par contre, cela entraîne une importante disparité dans la qualité du contenu présenté au sein de l'ouvrage recensé.

L'ouvrage édité par Kong et Wroth est publié au sein de la série du Cambridge University Press intitulée *Treaty Impletation for Sustainable Development*, une série d'ouvrages traitant de la mise en œuvre locale de traités internationaux avec une approche environnementale<sup>6</sup>. Cette publication tombe à point, puisqu'au moment de rédiger ces lignes la renégociation de l'ALENA exigée par l'administration de Donald Trump fait couler beaucoup d'encre. À la lumière de ce contexte particulier, les suggestions de réformes contenues dans l'ouvrage sont d'une importance accrue.

Pour Kong et Wroth, la négociation de l'ANACDE comme contrepartie environnementale de l'ALENA révèle une tension entre deux objectifs distincts : la libéralisation économique et le développement durable. Sous la prémisse que le processus de protection de l'environnement de l'ANACDE est « underappreciated » et « underdevelopped<sup>7</sup> », les éditeurs tentent d'offrir un ensemble varié de commentaires critiques dans le but d'alimenter les discussions à venir. Une attention particulière est portée à la participation de la société civile et à son influence sur les politiques publiques. Afin de structurer leur démonstration, les éditeurs divisent les contributions en trois parties. La première porte sur les processus de développement durable développés par l'ALENA et l'ANACDE. La seconde traite de problèmes environnementaux spécifiques abordés sous l'égide de ces traités. La troisième s'articule autour de propositions de réformes pour l'avenir.

L'ouvrage s'ouvre sur une contribution rédigée par Geoffrey Garver, qui est juriste, doctorant en environnement de l'Université McGill et ancien membre du Comité consultatif public mixte du CCE. Il se veut très critique envers la mise en œuvre des dispositions environnementales de l'ALENA et de l'ANACDE. Garver débute par un survol des processus clefs prévus par les accords, par exemple l'article 1114(2) de l'ALENA<sup>8</sup> concernant l'interdiction de nivellement par le bas en matière d'environnement ou la cinquième section de l'ANACDE<sup>9</sup> qui met en place un mécanisme de règlement des différends environnementaux entre les Parties. Il en vient à la conclusion que plusieurs de ces processus n'ont pas connu d'application pratique, allant jusqu'à dire que : « [t]hese empty provisions take up policy space that might otherwise be occupied by effective innovations [...]»<sup>10</sup>. Kong et Wroth

---

<sup>6</sup> Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015.

<sup>7</sup> Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, « Introduction » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 6.

<sup>8</sup> ALENA, *supra* note 3, art 1114(2).

<sup>9</sup> ANACDE, *supra* note 4 à la section 5.

<sup>10</sup> Geoffrey Carver, « Forgotten Promises » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 34.

donnent ainsi un avant-goût du ton parfois très critique que prendra une partie de l'ouvrage.

À la suite de ce survol, s'enchaînent quatre chapitres consécutifs sur un mécanisme régissant la participation du public. Prévu aux articles 14 et 15 de l'*ANACDE*<sup>11</sup>, ce dispositif permet aux citoyens d'effectuer des communications sur les questions d'application (*Submission on Enforcement Matters* ou *SEM*)<sup>12</sup>. Agissant comme alarme, ce processus permet aux citoyens de s'impliquer dans le débat des politiques environnementales des trois États membres. Chacun des chapitres offre un angle différent sur cette pratique.

Le deuxième chapitre est centré sur la question du déficit structurel de justice procédurale au sein du mécanisme *SEM*. Pour Giselle Davidian, jeune avocate ontarienne, la politisation du processus et son approche non accusatoire constituent des arguments en faveur de réformes de cette procédure.<sup>13</sup> Le troisième chapitre porte sur l'interprétation du terme « législation de l'environnement », dont l'interprétation serait trop restrictive selon Paolo Solano, conseiller juridique de la CCE<sup>14</sup>. Le quatrième chapitre aborde également sur les nouvelles règles de procédure adoptées en 2011 entourant le *SEM*. Ces dernières seraient le reflet d'une volonté des Parties d'avoir plus de contrôle sur le processus, selon Montserrat Rovalo, ancienne stagiaire juridique à la CCE et étudiante à la maîtrise en droit international au moment d'écrire son article<sup>15</sup>. Finalement, le cinquième chapitre discute de l'interprétation des règles de procédures effectuée par le Secrétariat du CCE. Pour Leslie Welts, avocate se spécialisant en litiges environnementaux pour le gouvernement du Vermont, cette interprétation serait de plus en plus contraignante et alourdirait la procédure, limitant ainsi la participation du public<sup>16</sup>.

En somme, la première partie de l'ouvrage des professeurs Kong et Wroth critique fortement plusieurs aspects des mécanismes favorisant la participation des citoyens dans la protection de l'environnement nord-américain. La méthodologie de la deuxième partie de l'ouvrage est différente. Chacun des huit chapitres qui s'y trouvent

---

<sup>11</sup> *ANACDE*, *supra* note 4, art 14-15.

<sup>12</sup> CCE, *supra* note 5.

<sup>13</sup> Giselle Davidian, « Should Citizens Expect Procedural Justice in Nonadversial Processes? Spotlighting the Regression of the Citizen Submissions Process from NAAEC to CAFTA-DR » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 39.

<sup>14</sup> Paolo Solano, « Choosing the Right Whistle: The Development of the Concept of Environmental Law under the Citizen Submission Process » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 94.

<sup>15</sup> Montserrat Rovalo, « Pending Proceedings in the New Guidelines for Submissions on Enforcement Matters: An Improved Regression » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 115.

<sup>16</sup> Leslie Welts, « Choosing the Right Whistle: The Development of the Concept of Environmental Law under the Citizen Submission Process » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 143.

traite d'un problème environnemental précis, puis effectue une analyse juridique de ce dernier.

Le premier de ces dossiers concerne les pratiques bioalimentaires et est traité dans deux chapitres. Sur la question de la durabilité environnementale des pratiques intensives d'élevage de bétail, Pamela Vesilind abonde dans le sens de la thèse des Pr. Kong et Wroth. En effet, pour cette professeure adjointe du Centre pour l'agriculture de la Faculté de droit de l'Université du Vermont (UVM), la logique du marché a pris le pas sur la réglementation mexicaine en matière d'environnement<sup>17</sup>. Le même constat est effectué pour les biotechnologies agricoles par Laurie J. Beyranevand, professeure associée à la Vermont Law School. L'avènement de l'ALENA aurait favorisé l'alignement des règles mexicaines en matière d'organisme génétiquement modifié avec celles du Canada et des États-Unis, au détriment des engagements internationaux du Mexique<sup>18</sup>.

Le sujet suivant est celui de la protection de l'environnement marin et des ressources aquatiques. La professeure associée à la Faculté de droit de l'UVM, Betsy Baker, offre un exemple de collaboration positive favorisée par la structure de l'ANACDE qui a mené à l'adoption, par la CCE, de cartes d'écosystèmes maritimes<sup>19</sup>. La coopération entre la société civile, les Parties au traité et le CCE sur un enjeu environnemental permet d'offrir un rare contre-exemple à la thèse du sous-développement du régime environnemental de Kong et Wroth. Ensuite, Katia Opalka, avocate en droit de l'environnement, souligne que des enjeux de pollution, de biodiversité ou autres reviennent périodiquement à l'ordre du jour du CCE<sup>20</sup>. Elle avance, toutefois, qu'en matière d'eau potable, c'est plutôt la protection de la souveraineté des États qui prime sur la protection de l'environnement<sup>21</sup>. Ces deux chapitres effectuent un contrepois apprécié aux critiques meublant l'ensemble de l'ouvrage, mentionnant tous deux certaines réalisations du CCE en matière de protection de l'environnement.

Quatre autres exemples concrets et intéressants sont développés dans le livre. Nicole Schabus, professeure à la Faculté de droit de l'Université Thompson Rivers (Canada), traite de la nécessité d'impliquer les Premières Nations et Inuit dans un effort pour lier plus efficacement la protection de l'environnement au commerce

---

<sup>17</sup> Pamela Vesilind, « Downward Harmonization: Mexico's Industrial Livestock Revolution » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 165.

<sup>18</sup> Laurie J. Beyranevand, « Agricultural Biotechnology and NAFTA: Analyzing the Impacts of U.S. and Canadian Policies on Mexico's Environment and Agriculture » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 aux p 186, 187.

<sup>19</sup> Betsy Baker, « Assessing Assessments of NAFTA's Marine Environment: The Commission for Environmental Cooperation Meets the World Ocean Assessment » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 198.

<sup>20</sup> Katia Opalka, « Sustainable Development, NAFTA, and Water » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 209.

<sup>21</sup> *Ibid.*, à la p 206.

international<sup>22</sup>. Pour sa part Freedom-Kai Philips, consultant et chercheur en droit de la biosécurité, discute de l'opportunité de se servir de la structure du CCE pour harmoniser la réglementation des États membres en matière de lutte contre les changements climatiques. Avidan Kent, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université d'East Anglia, explore le principe de la participation du public appliqué au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Il note une ouverture partielle et novatrice des tribunaux d'arbitrages appliquant le chapitre 11 de l'ALENA<sup>2324</sup>. Danni Liang et Jingjing Liu, universitaires affiliés à la Vermont Law School, tirent enfin des leçons de l'application de l'ALENA en matière de développement durable et les transposent au contexte juridique chinois<sup>25</sup>.

Pour conclure cette œuvre, les professeurs Kong et Wroth présentent trois chapitres proposant des réformes et tirant des leçons pour l'avenir. Dans le premier, Sébastien Jodoin, professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université McGill, développe la base d'un cadre théorique d'analyse de l'influence politique du régime juridique de l'ALENA. Le second, rédigé par le professeur Kong lui-même, argue que l'ANACDE pourrait s'enrichir davantage par le processus de démocratie délibérative, notamment pour améliorer la reddition de compte par les Parties<sup>26</sup>. Finalement, Raul Pacheco-Vega, professeur adjoint au Centre for Economic Research and Teaching in Aguascalientes (CIDE) de Mexico, aborde l'influence sur les politiques qu'ont les organisations non gouvernementales environnementales (ONGE). Même s'il conclut à la grande difficulté d'accorder une valeur causale entre l'avènement de l'ALENA et le développement de l'influence des ONGE, la formation de coalition transnationale d'acteurs de la société civile semble être un effet indirect du traité<sup>27</sup>. Il s'agit probablement, selon nous, des trois contributions les plus pertinentes et les plus complètes de l'ouvrage.

Cette dernière appréciation met en exergue la critique principale formulée à cet ouvrage : le niveau disparate des contributions mine la crédibilité de certaines

---

<sup>22</sup> Nicole Schabus, « Indigenous Peoples in North America: Bridging the Trade and Environment Gap to Ensure Sustainability under NAFTA and NAAEC » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 aux p 242-243.

<sup>23</sup> ALENA, *supra* note 3 au chapitre 11.

<sup>24</sup> Avidian Kent, « The Principles of Public Participation in NAFTA Chapter 11 Disputes » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 299.

<sup>25</sup> Danni Liang et Jingjing Liu, « Preventing Environmental Deterioration from International Trade and Investment: How China Can Learn from NAFTA's Experience to Strengthen Domestic Environmental Governance and Ensure Sustainable Development » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 325.

<sup>26</sup> Hoi L. Kong, « The Citizen Submissions Process in the NAAEC: Theory and Practice in Deliberative Democratic Institutional Design for Transnational Institutions » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 aux p 367 et 372.

<sup>27</sup> Paul Pacheco-Vega, « Assessing ENGO Influence in North American Environmental Politics: The Double Grid Framework » dans Hoi L. Kong et L. Kinvin Wroth, dir, *NAFTA and Sustainable Development: History, Experience and Prospects for Reform*, New York, Cambridge University Press, 2015 à la p 387.

conclusions, qui semblent d'ailleurs hâtives. Dans un contexte de séminaire, cette diversité d'opinions peut s'avérer intéressante. Par contre, pour une publication qui revendique une certaine ambition et unité, le ton de certains articles semble plus revendicateur que scientifique. De plus, la reprise par la majorité des auteurs de leur communication originelle en vue de publications individuelles aboutit à des chevauchements. Un travail d'édition supérieur aurait pu, à notre avis, diminuer la taille du volume et favoriser la navigation entre les sujets avec des renvois entre les chapitres.

En guise de conclusion, plusieurs chapitres atteignent avec brio le but assigné par les professeurs Kong et Wroth, mettent en avant des sujets qui sont parfois occultés par la littérature scientifique, alors qu'ils illustrent la tension qui existe entre les objectifs de libéralisation de l'économie et la protection de l'environnement. Le manque de rigueur de certaines contributions vient, néanmoins, ternir l'ensemble et diminue d'ailleurs la valeur ajoutée de cette œuvre, à notre avis, ambitieuse.